

Comité syndical du 2 mai 2023

DL 2023_05/07

MARCHÉ TVX2017-01 TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DU CASIER N°17A ISDND DE MONFLANQUIN - LOT 1 TERRASSEMENT ET VRD - AVENANT N°5 : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX SUR LA TRANCHE OPTIONNELLE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **24 avril 2023**, s'est réuni, salle polyvalente à DAMAZAN, le **mardi 2 mai 2023 à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, MM. BRUYÈRE, COLLADO, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, MASSET, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (15)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme TONIN par M. MASSET, Mme PRELLON par M. BRUYERE, M. BARJOU par M. ROSO, M. BILIRIT par M. VERDELET, M. BOUSQUIER par M. DUCOS, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. KLEIBER par M. DERC, M. PONTTHOREAU par M. GOZZERINO, (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 15

Représentés : 9

TOTAL : 24

Etaient également présents : M. BOURGAREL, Payeur départemental, Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA et Gaëlle ALNO

DL 2023_05/07

MARCHÉ TVX2017-01 TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DU CASIER N°17A ISDND DE MONFLANQUIN - LOT 1 TERRASSEMENT ET VRD - AVENANT N°5 : INTRODUCTION DE PRIX NOUVEAUX SUR LA TRANCHE OPTIONNELLE

Dans le cadre de l'exécution de la tranche optionnelle du marché n°TVX2017-01 Lot 1, des prestations supplémentaires ou modificatives, dont la réalisation est nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage et pour lesquelles le marché n'a pas prévu de prix, ont été notifiées par ordre de service.

Aussi des prix nouveaux ont été établis sur les mêmes bases que le prix du marché et notifiés au titulaire du marché n°TVX2017-01 Lot 1. Dans la mesure où le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, il convient de prendre un avenant pour introduire ces prix aux pièces contractuelles, et notamment au bordereau de prix unitaires.

Pour mémoire, le montant contractuel arrêté de la tranche ferme est de : 1 662 989,63 €HT.

Le montant contractuel arrêté de la tranche optionnelle est de : 260 910,60 € HT.

L'avenant 5 exclusivement **dédiée à la tranche optionnelle**, porte sur les éléments suivants :

- FAD 15 : Complément de la couverture du casier 16 C (47 429,94 €)
- FAD 16 : Gestion des EP entre le casier 17 et le casier 16 (5 948,00 €)

- FAD 17 : Suppression du géo-composite (11 888,89 €)
- FAD 18 : Nivellement des déchets (8 344,00 €)
- FAD 19 : Voiries provisoires (111 681,05 €)
- FAD 20 : Gestion des EP sur le casier 17 des alvéoles A1 A3 et A4 (35 190,00 €)
- FAD 21 : Travaux de sécurisation des EP du Casier 17 (visite DREAL) (3 725,00 €)
- FAD 22 : Modification de quantité de digue de rehausse (29 048,83 €)
- FAD 23 : Modification de la structure de couverture (68 268,67 €)

Soit un montant global de **184 987,04 € HT**

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification du DQE global de la tranche optionnelle du marché n°TVX2017-01

Lot 1 tranche Optionnelle

L'avenant n° 5 est de **+ 184 987,04 € HT**.

Le montant total de la tranche ferme du Lot 1 et de ses 4 avenants est porté à : **1 662 989,63 € HT**.

Le montant total de la tranche optionnelle du Lot 1 est porté à : **445 897,64 € HT**.

Le montant total du Lot 1, toutes tranches confondus est porté à : **2 108 887,27 € HT**.

L'incidence financière de l'avenant n° 5 est de **9,62 %**.

ENTENDU le rapport de présentation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par arrêté préfectoral n° 47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché n°TVX2017-01 Lot 1 notifié le 28/04/2017 au groupement GUINTOLI SAS / EUROVIA AQUITAINE SAS / CAZAL SAS / FAYAT ENTREPRISE TP,

Vu la délibération DL2017_12/11 du comité syndical du 20 décembre 2017, autorisant le Président à signer l'avenant n°1 du marché TVX2017-01 Lot 1,

Vu la délibération DL2019_09/06 du comité syndical du 25 septembre 2019, autorisant le Président à signer l'avenant n°2 du marché TVX2017-01 Lot 1,

Vu la délibération DL2019_11/05 du comité syndical du 27 novembre 2019, autorisant le Président à signer l'avenant n° 3 du marché TVX2017-01 Lot 1,

Vu la délibération DL2022_10/12 du comité syndical du 10 octobre 2022, autorisant le Président à signer l'avenant n° 4 du marché TVX2017-01 Lot 1,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie régulièrement le 3 avril 2023,

Considérant qu'en application de la réglementation et compte tenu de l'accord entre le titulaire et le maître d'ouvrage sur les prix nouveaux de la tranche optionnelle, ces derniers doivent être intégrés au marché par voie d'avenant,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 5 pour la tranche optionnelle du marché TVX2017-01 Lot 1 portant introduction des prix nouveaux tels que présentés en annexe,

- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à procéder à toutes les formalités administratives.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Publication/Affichage le 10 mai 2023

Fait à Damazan, le 10 mai 2023

Le Président,

Michel MASSET